

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240404-D2024_13-DE

N° ordre de passage : 13
N° annuel : D2024-13

Mise en ligne le 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation :
26/03/2024

DELEGATION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE – MARE TAMPON MME JOUETTE

Considérant les inondations du chemin du Zouave situé sur la commune de Blossesville, recevant l'ensemble des ruissellements de l'amont,

Considérant que des ouvrages de type « mare tampon » peuvent contribuer à limiter ce type de désordres,

Considérant les compétences techniques du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules sur les milieux aquatiques et l'obtention de financements FEDER pour le renforcement des réseaux de haies et de mares sur son territoire,

Vu la délibération de la Communauté de communes n°20240313-28, relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage sur le projet de mare chemin du Zouave à Blossesville,

Précisant que le projet et son financement sont les suivants :

Lieu	Type de travaux	Montant de l'opération	Reste à charge CCA
Blossesville	Réhabilitation d'une mare – chemin du Zouave	5 460,00 € HT	1 092 € HT

Il est procédé au vote à 19h20.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE d'agir en tant que maître d'ouvrage délégué** pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre sur cette opération,
- **AUTORISE le Président à signer** tous documents relatifs au projet.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 05/04/2024

Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 05/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr